



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Katinniq à Raglan

Plus de 20 000 \$ d'augmentation à la fin du contrat de travail

Rouyn-Noranda, 27 avril 2007. Les Métallos de la compagnie Katinniq à Raglan ont entériné une entente intervenue entre leur comité de négociation et la compagnie qui leur accordera une augmentation de salaire de plus de 20 000 \$ par année à la fin du contrat de travail de cinq ans. « Notre cheval de bataille, c'était la parité avec les Métallos chez Kiewitt-Nuvuniut. Il n'était pas normal que des travailleurs manipulant de la machinerie et se côtoyant sur le même lieu de travail n'aient pas des conditions de travail et de salaires similaires. Il y avait un rattrapage à faire. À la fin du contrat de travail, ils gagneront sensiblement le même salaire », a expliqué Marc Thibodeau, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

C'est ainsi que ces Métallos ont obtenu des augmentations de 2,2 % par année pendant cinq ans ou davantage si l'indice des prix à la consommation est plus élevé. Ils auront également droit à une clause de rattrapage de 0,13 \$ l'heure par année. La prime nordique sera de 1,60 \$ l'heure. Une clause de participation au profit de 6 % du salaire de base a été aussi négociée pour la première année. Un pourcent sera ajouté à chaque année pour atteindre 10 % la dernière année du contrat de travail. Le salaire horaire moyen est actuellement de 24 \$.

Autres gains

Les vacances, les heures de libération syndicale et les assurances collectives ont été améliorées. Soulignons que l'employeur a accepté de tenir compte du fait que plusieurs travailleurs sont domiciliés à plus de 200 kilomètres de Rouyn-Noranda. C'est ainsi que lorsque ces derniers sortiront de Raglan, ils recevront un montant de 175 \$ s'ils demeurent à l'extérieur d'un rayon de 200 km de cette ville et un montant de 50 \$ s'ils demeurent à l'intérieur de cette zone. Advenant que l'avion soit en retard, l'employeur versera également une allocation afin de couvrir les frais.

Enfin, l'employeur versera 1 250 \$ par année par travailleur dans le Fonds de solidarité. Il ajoutera 250 \$ à chaque année pour atteindre la somme de 2 250 \$ par année par travailleur lors de la dernière année du contrat de travail.

100 % en faveur

« Nos membres sont très satisfaits. Ils ont accepté à 100 % cette nouvelle convention collective. Nous apprécions de voir notre syndicat se battre pour que nous ne soyons pas traités comme des citoyens de seconde zone. C'est du travail bien fait », a conclu Yves Carrier, président de l'unité de la section locale 9440.

Raglan est une mine de nickel située à 1800 kilomètres au nord de Montréal. Katinniq Transport, un sous-traitant de Xstrata, le propriétaire de la mine à Raglan, transporte le minerai vers le port et achemine le fioul et l'eau potable.

(30)

Pour informations : Marc Thibodeau, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 762-3001
Yves Carrier, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 762-7800 poste
5117